

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE ACCOMPAGNANT LE BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » doit être « jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

## 1. Eléments de contexte

La Ville de La Madeleine est la deuxième ville la plus densément peuplée des 95 communes de la Métropole Européenne de Lille (MEL). La population madeleinoise compte 22 214 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (population INSEE).

S'agissant du contexte international, national et local ainsi que les principales mesures prévues par la Loi de Finances pour 2023, celles-ci ont été détaillées dans le rapport sur les orientations budgétaires de 2023, disponible sur le site internet de la Ville de La Madeleine.

Comme les années précédentes, ce budget prend en compte les résultats issus du compte administratif mais intervient avant la notification des dotations de l'Etat.

## 2. Priorités du budget

Les principales orientations du budget 2023 sont de :

- Faire face aux crises avec le déploiement de trois boucliers en faveur des habitants,
- Poursuivre l'édification du « Carré Magique Ecologique »,
- Agir concrètement en faveur de la transition écologique,
- Enrichir et entretenir le cadre de vie et le patrimoine madeleinois,
- Porter une attention soutenue à l'enfance et à la jeunesse,
- Maintenir la mobilisation municipale en matière de sécurité et de protection des biens et des personnes,
- Pérenniser et proposer des rendez-vous visant à entretenir le « vivre ensemble »,
- Faire vivre nos partenariats,
- Partager des temps d'écoute et d'échanges avec les habitants,
- Confirmer une gestion rigoureuse des deniers publics et une fiscalité modérée.

## 3. Ressources et charges des deux sections du budget

<b>Section de fonctionnement</b>		
	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>
Recettes	+ 24 041 557,00	+ 25 275 622,00
Résultat Fonctionnement reporté	+ 4 582 552,57	+ 6 161 017,12

Dépenses	- 23 429 885,00	- 23 214 569,00
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>+ 5 194 224,57</b>	<b>+ 6 222 070,12</b>

Section d'investissement		
	BP 2022	BP 2023
Recettes	+ 3 014 052,00	+ 3 935 404,00
Restes à réaliser	+ 759 288,32	+ 1 186 021,06
Solde Investissement reporté (001)	+ 22 895 276,27	+ 19 524 396,74
<b>Total recettes investissement</b>	<b>+ 26 668 616,59</b>	<b>+ 24 645 821,80</b>
Dépenses	- 7 465 692,68	- 11 977 832,55
Restes à réaliser	- 2 714 498,07	- 2 043 429,30
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>- 10 180 190,75</b>	<b>- 14 021 261,85</b>
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>+ 16 488 425,84</b>	<b>+ 10 624 559,95</b>

#### 4. Niveau de l'épargne

	BP 2022	BP 2023
CAF Brute	+ 1 804 297,00	+ 1 553 325,00
CAF Nette	+ 1 208 837,00	+ 1 000 842,75

#### 5. Niveau d'endettement

A La Madeleine, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'annuité totale à payer, hors nouvel emprunt, se monte à 637.917,88 euros (85.435,63 € d'intérêts et 552.482,25 € de remboursement de capital) contre 695.156,51 € au 01/01/2022.

Le capital restant dû se situe, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, à 4.434.243,22 euros (soit 198 euros par habitant<sup>1</sup>) contre 5.029.699,61 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Au 31 décembre 2023, le capital restant dû se situerait à 3.881.760,97 euros (soit 173,39 euros par habitant), à comparer aux 1.006 euros<sup>2</sup> par habitant de la moyenne de l'encours des communes de la même strate que La Madeleine.

La Ville a une structuration de la dette uniquement en taux fixe, qui n'a aucun caractère toxique et est cotée A-1 selon la charte Gissler.

Tableaux des risques de la Charte Gissler :

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement.

<sup>1</sup> sur la base de la population INSEE 2023 : 22.387 habitants

<sup>2</sup> Données 2021

			Echange de taux structuré contre <del>taux variable ou taux fixe</del> (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euro	C	Option d'échange (swap)
4	Indices hors zone euro Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5

## 6. Niveau des taux d'imposition

La Municipalité avait posé comme principe de maintenir pendant la durée du mandat 2020-2026 les taux de la fiscalité directe locale à leur niveau de l'année 2013. Cependant, pour 2022, au regard des effets de l'inflation sur la revalorisation des bases fiscales, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties a été ajusté en le diminuant d'un point et a été fixé à 43,23 % au lieu de 44,23 % et de maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 13,66 %.

La Municipalité a décidé de maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à son taux abaissé de 2022, soit un taux de 43,23 % et de maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 13,66 %.

## 7. Principaux ratios

	BP 2023	Moy Nationale de la strate 2021
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 058,39 €	1 232 €
Produit des impositions directes/population	633,66 €	686 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 127,78 €	1 440 €
Dépenses d'équipement brut/population	598,37 €	317 €
Encours de dette/population	198,07 €	1 006 €
DGF/population	75,94 €	201 €
Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	57,62 %	62,30 %
Dép.de fonct.et remb. Dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	96,04 %	92,60 %
Dépenses d'équipement brut/ recettes réelles de fonctionnement	53,06 %	22,00 %
Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	17,56 %	69,90 %

## 8. Charges de personnel

Les dépenses de personnel (chapitre 012) :

BP 2022	Prévision BP 2023
13 160 044 €	13 653 001 €